

Biodiversité, richesses naturelles et embellissement de la Martinique

Suite à la délibération permettant à la CTM de solliciter l'Etat pour devenir autorité compétente en matière d'accès aux ressources génétiques locales, le président Serge Letchimy revient sur les combats politiques qui ont émaillé cette lutte pour la conquête de notre biodiversité, la nécessaire prise de conscience de nos populations sur cette grande richesse et la création de la future agence de la biodiversité et de la CTEbioM.

Il nous partage aussi sa politique territoriale en faveur de l'embellissement des communes, et nous livre en exclusivité l'une de ses prochaines « revendications » écologiques.

Qu'est-ce qui doit évoluer dans nos mentalités pour s'approprier notre biodiversité ?

Je pense que la première étape que nous devons franchir dans ce combat pour la conquête de notre biodiversité, est la prise de conscience. Aujourd'hui, j'ai le sentiment que les martiniquais ne conscientisent pas la richesse biologique de leur île.

Nous avons tellement assimilé l'esthétique de beauté que nous a fait avaler l'Hexagone (belles plages, beaux cocotiers, beaux arbres), que nous vivons avec celle-ci **comme une représentation externe de nos personnalités**. C'est, en quelque sorte, une 1ère forme d'aliénation dangereuse de nous-mêmes dans notre propre milieu.

Une autre étape de cette aliénation est ce sentiment de supériorité qui s'exprime collectivement – lorsque l'on nous assène – et on le dit nous-mêmes : il m'est arrivé de le dire aussi - que nous sommes **« le poumon de la biodiversité de la France et de l'Europe »**.

Il est vrai que près de 80% de la biodiversité française et près de 97% des surfaces maritimes françaises, c'est-à-dire la richesse biologique, la richesse du vivant, des plantes et des animaux pour parler simple, se situe dans les pays d'outre-mer, sans que cela ne constitue un axe majeur de développement de ces pays. ⁽¹⁾

Lorsque cela est prononcé par un président de la République, on est content, mais en réalité on est en train d'applaudir notre propre aliénation car il s'agit d'une supériorité vaine dont on ne profite jamais. C'est quand même extrêmement grave !

« **NOTRE BIODIVERSITÉ EST UNE VÉRITÉ BEAUCOUP PLUS PROFONDE QU'UNE VÉRITÉ ESTHÉTIQUE, C'EST UNE VÉRITÉ D'EXISTENCE QU'IL NOUS FAUT NOUS APPROPRIER.** »

Quels ont été les combats politiques fondateurs menés pour nous approprier notre biodiversité ?

Je me souviens d'un débat qui est d'ailleurs à l'origine de cet amendement voté avec Ségolène Royal – que je remercie.

Lors du vote dans le cadre de la loi de la biodiversité, je posais alors deux amendements :

- Un amendement pour créer l'ARB (l'agence régionale de la biodiversité), lequel a été voté suite à un débat houleux. L'Agence française de la biodiversité se situe à Paris, alors même que l'Hexagone ne dispose pas d'autant de biodiversité que nous.

Je dis que chaque région doit avoir son

institution. La Guadeloupe a déjà mis en place la sienne, la Guyane aussi ; **il n'y a qu'en Martinique où cela n'a pas été fait pendant les cinq dernières années. Je suis en train d'instaurer la nôtre.**

- Un deuxième amendement stipulait que l'accès à nos richesses biologiques, aux cellules vivantes des plantes et des animaux, aux plantes médicinales, devait être autorisé non pas par un ministre isolé à Paris, mais bien par les collectivités de Guyane, de Martinique, de Guadeloupe, etc.

L'amendement que j'avais présenté en commission en tant que parlementaire, a été débattu, je me suis un peu énervé. L'ayant observé, Ségolène Royal a suspendu la séance et a souhaité s'entretenir avec moi dans les couloirs. **Je suis resté très ferme. Elle a finalement accepté de prendre à sa charge mon amendement, l'a proposé et il a été voté.**

Il s'est transformé en article de loi et stipule que pour tout accès à la richesse biologique, à la cellule du vivant d'une plante ou d'un animal lié à la biodiversité, **la Collectivité Territoriale de Martinique, ou de Guadeloupe, ou de la Guyane, de la Réunion peuvent demander à être autorité compétente.**

Nous avons demandé à le devenir, contrairement aux gens qui étaient là pen-



« Le jour où les populations d'Outre-mer se rendront compte que leurs richesses naturelles maritimes et terrestres, sont exploitées sans partage, sans implication, et sans appropriation dans un néocolonialisme écologique de trust mondial totalement intolérable, elles vont se réveiller ardemment »

dant 5 ans et qui n'ignoraient pas cette possibilité.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Je demanderai également que les avantages liés à l'usage et surtout les retombées liées à l'exploitation d'une cellule vivante ou d'une cellule biologique, nous permettent de bénéficier d'un retour financier.

Cela a été un important débat lié au protocole de Nagoya ⁽²⁾, un protocole majeur dans le cadre de la biodiversité, portant sur les « APA », les accès à la biodiversité. Nous ne l'avons pas obtenu parce qu'il fallait pour cela que l'on soit considéré comme autorité autochtone. La Guyane pouvait l'être, à travers ses communautés autochtones, les Alukus ou Bonis, les Bushinenguée, les Amérindiens de Guyane ; en Polynésie cela pouvait être possible ;

mais il n'y avait pas ici cette définition d'autorité autochtone, c'est-à-dire avec des racines ancestrales, etc. Nous n'avons pas pu obtenir ce retour du bénéfice de l'exploitation de nos plantes.

« **...IL FAUDRAIT QUE LES AVANTAGES LIÉS À L'USAGE ET SURTOUT LES RETOMBÉES LIÉES À L'EXPLOITATION D'UNE CELLULE VIVANTE ET D'UNE CELLULE BIOLOGIQUE, NOUS PERMETTENT DE BÉNÉFICIER D'UN RETOUR FINANCIER. »**

Concrètement, quels seront les effets de cette autorisation ?

A travers mon amendement, la France donne l'autorisation d'exercer un avis ; lequel doit être bien sûr suivi, et adapté à la réalité de l'exploitation par nous-mêmes de nos richesses biologiques.

C'est d'ailleurs pour cela que nous créons à l'aide d'un comité d'experts, le **Centre Territorial d'Exploration de la Biodiversité** (CTEBioM), qui est un laboratoire de biodiversité, notre laboratoire « bô kay ». Il sera implanté à Mangot Vulcin, donc il ne sera plus nécessaire de faire tester un produit en France hexagonale.

Plus de 27 plantes sont déjà concernées, puisque j'avais aussi fait inscrire les plantes médicinales antillaises outre-mer dans la pharmacopée mondiale, européenne, par un amendement que j'avais

proposé et que le gouvernement avait également repris à son compte.

Tout cela peut permettre de développer localement une filière liée à la pharmacopée, aux plantes médicinales, aux produits de beauté, laquelle nous inscrira dans notre bassin maritime. Je pense que le **Dr Nossin** sera très content de cela.

Ce laboratoire est à quel stade de développement ?

Le projet avance, il est déjà passé en plénière ; l'installation se fera. Nous sommes à l'étape de l'implantation physique et des consultations techniques.

La CTM a demandé à devenir autorité administrative compétente, quelles sont les chances que cette demande soit acceptée par l'Etat ?

Cela va générer des discussions, et il faudra encore patienter 6 mois, 1 an, peut-être davantage, pour faire exister un amendement que j'ai fait passer il y a six ans et demi !

Voilà encore un très bon exemple qui démontre que le pays ne peut pas se développer à ce rythme-là : **si on avait un pouvoir normatif local réglementaire et législatif, on n'aurait pas à demander cette autorisation, on l'aurait simplement exécutée dans ce domaine, sur place.**

Je souhaite que le gouvernement réponde favorablement assez vite.

« L'OBJECTIF EST QUE LE PAYS DEVIENNE AUSSI UNE « CENTRALITÉ DE LA PRODUCTION ». »

Avez-vous une autre demande à faire à l'Etat concernant tous ces enjeux liés à la Biodiversité ?

Nous souhaitons nous organiser techniquement pour délivrer un avis sur des sujets scientifiques pointus ; le **CTEBioM**, à travers ses experts martiniquais, sera certainement l'outil qui sera choisi pour prendre des décisions, rendre des comptes à la Collectivité Territoriale et à l'Etat, et expliquer les conditions ou refus d'exploitation de telle ou telle plante médicinale.

Autre point, une fois la connaissance bien assise localement via le **CTEBioM**, pour cette installation de filières, nous souhaitons diversifier la production tout en évitant la monoculture.

Que Fond Saint-Denis, Sainte-Anne, Macouba, Basse-Pointe, ...etc., tous ceux qui veulent par exemple transformer un produit en produit de beauté puissent passer par cette validation scientifique et technique pour obtenir leurs documents d'exploitation localement.

L'objectif est que le pays devienne une « centralité de la production ».

En ce qui concerne nos ressources biologiques et génétiques marines, quelles sont les possibilités ?

Je ne pense pas que M. Macron soit dans cette disposition d'esprit d'exploiter des pays et surtout de tromper toute une population d'environ 2 à 3 millions d'habitants - le cumul des populations outre-mer. Je lui fais confiance, cependant, je lui dis : **« faites attention, le jour où les martiniquais, les guadeloupeens, les polynésiens, les guyanais, les calédoniens, les mahorais, les réunionnais...se rendront compte que leurs richesses naturelles maritimes et terrestres sont exploitées sans partage, sans implication et sans appropriation, dans un esprit néocolonialiste écologique de trust mondial totalement intolérable, elles vont se réveiller ardemment. »**

Nous avons en plus une position majeure : position géostratégique à l'échelle mondiale que la France ne peut pas nier et dont les Martiniquais doivent être conscients.

Mieux encore, notre force écologique est tellement forte et importante que nous participons à la stabilité planétaire écologique, sans en être vraiment conscients.

Il va falloir que l'Etat prête attention, car nous constituons ce que l'on appelle des puits carbone, l'absorption du gaz carbonique se produisant par les océans et les forêts. Ainsi, la forêt guyanaise et les 11,5 millions de km² d'océans participent à l'équilibre de la planète.

Il existe un marché carbone dans lequel la France comptabilise notre contribution positive et écologique sans aucun retour.

Et là, je dis attention : nous devons absolument rentrer dans des processus de compensation tels que ceux qui sont attribués dans les marchés carbone privés ; or, nous sommes en dehors de cela.

Je veux que la France reconnaisse et détermine ces processus de compensation carbone pour nous permettre de disposer



de moyens pour protéger ... ce qui protège la planète ; car en cas de déséquilibre écologique, nous subissons les cyclones, la réduction des traits de côte etc. sans moyens.

Notre seconde revendication c'est la compensation carbone par rapport à la puissance écologique que nous apportons à la France, à l'Europe et à la planète.

Ce n'est pas de la mendicité, mais la revendication d'une nouvelle vision du monde sur le plan écologique, de nouveaux process de développement, de nouvelles organisations. Dans l'Appel de Fort-de-France⁽³⁾, nous avons fait déjà apparaître cette dimension.

Je pense qu'Emmanuel Macron est parfaitement capable de comprendre cela. S'il va dans ce sens, cela contribuera à changer le regard des 67 millions de français de l'Hexagone et des plus de 500 millions d'européens sur l'outre-mer, car pour le moment, nous sommes vus comme des « doudouistes », et rien d'autre.

« **MISES À PART QUELQUES COMMUNES, LES ROUTES, LES CARREFOURS, LES ENTRÉES DE BOURGS ET DE VILLES SONT DÉPLORABLES ET INDIGNES DES MARTINIQUAIS. »** »

Vous avez prévu une aide de 80 à 90%, est-ce pour vous une réelle volonté qu'on redevienne cette île aux fleurs dont tout le monde parle ?

Je resterai très direct : Mises à part quelques communes, les routes, les carrefours, les entrées de bourgs et de villes sont déplorables et indignes des martiniquais.

Dans certains carrefours, il n'existe pas un plan de « coquelicots » ; il n'y a pas d'aménagement des carrefours et des ronds-points, pas d'éclairage. Je ne mentionne pas seulement les communes et les EPCI, la CTM est également concernée.

Le long des routes, des bordures cassées, qui ne sont pas correctement nettoyées, des glissières en béton armé non karchérisées, et plus particulièrement chez nous, dans la Collectivité territoriale, les RN et les routes départementales ne sont vraiment pas forcément bien entretenues, parfois trois années de rubalises traînent ... On a l'impression de rentrer dans un pays sinistré. Peu de communes plantent des arbres, ou des fleurs à leurs entrées.

J'ai fait repeindre le rond-point du Vietnam Héroïque. Nous sommes en train de passer des marchés pour pouvoir faire repeindre, karchériser les GBA de la Rocade ; mais la CTM ne peut pas intervenir sur les routes communales et les entrées de bourgs, c'est à la charge des maires. Elles vont me dire qu'elles n'en n'ont pas les moyens ? Nous leur donnons jusqu'à 90% et nous pouvons même aller jusqu'à 100% pour fleurir, arroser, entretenir, changer les lumières quand elles sont défectueuses. Avec tous nos artistes, pourquoi ne pas mettre une stèle à chaque carrefour ?

IL EST À PRÉCISER QUE CES SOMMES SONT DESTINÉES UNIQUEMENT À L'INVESTISSEMENT ET PAS EN FONCTIONNEMENT.

La délibération étant passée, nous devons signer des conventions avec les communes.

Même s'il rencontre des difficultés au quotidien, le peuple verra son pays propre et beau.

Propos recueillis par Philippe Pied

(1) 97% des surfaces océaniques françaises se trouvent dans les pays d'outre-mer, soit 11,5 millions sur 12.000.000 km² d'océans et de mers des zones économiques exclusives.



Ce qui fait de la France la deuxième plus grande puissance maritime du monde comparé aux Etats-Unis. (Par exemple, c'est près de 80% des océans d'Europe que nous constituons).

(2) Adopté en 2010, le protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA) est entré en vigueur le 12 octobre 2014.

(3) Des élus de l'outre-mer ont lancé en mai 2022 un appel solennel à l'Etat pour qu'il change ses politiques d'aide au développement de leurs territoires frappés par la pauvreté.

Le terme « biodiversité » désigne la variété des éléments constitutifs du vivant.

La biodiversité regroupe à la fois les différentes espèces et formes de vie (animales, végétales, entomologiques et autres) et leur variabilité c'est-à-dire leur dynamique d'évolution dans leurs écosystèmes.

La biodiversité est essentielle pour le développement naturel de tous les écosystèmes de notre planète. Une grande biodiversité augmente la stabilité et l'adaptabilité de la biosphère face aux modifications des conditions environnementales.

L'Homme préserve la biodiversité en réhabilitant des milieux de vie (création de récifs artificiels), en créant des parcs nationaux et régionaux, en réintroduisant certaines espèces.